



AR Prefecture

006-210601316-20230407-D2023_13-DE
Reçu le 14/04/2023

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers : 06
Présents : 04
Votants : 06

Présents : BONNARD Florence, JUBEUX Sébastien, Pou Jean-Pierre
Excusés : FERRARO Noël a donné procuration à JUBEUX Sébastien
CONSTANT Ivan a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2023-13

Objet : approbation du compte de gestion 2022

Le Maire, présente aux conseillers municipaux le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget communal

Après présentation du compte de gestion dressé par le receveur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022		
Libellés	Section Investissement	Section fonctionnement
Dépenses	39 269.91	138 451.24
Recettes	897.00	152 835.47
Résultat de l'exercice	- 38 372.91	14 384.23
Résultat antérieur reporté	117 790.56	214 717.71
Résultat cumulé	79 417.65	229 101.94

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** le compte de gestion présenté, conforme dans ses résultats avec le compte administratif – Budget Communal 2022.

VOTES :

Pour : 06

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE le jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

